



**DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE A L'OUVERTURE D'UNE BUVETTE
TEMPORAIRE A L'OCCASION D'UN BAL, FÊTE, FOIRE, MANIFESTATION...**

Je soussigné(e) :

Adresse personnelle et n° de téléphone :

Agissant en tant que :de l'Association.....

Adresse de l'Association.....

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation de tenir une buvette de 1^{ère} catégorie

2^{ème} catégorie

Au nom de la manifestation :

Lieu :Date :Horaires : de.....à.....

⇒ Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder notamment dans les domaines de protection des mineurs contre l'alcoolisme et de la répression de l'ivresse publique.

⇒ Je m'engage à n'apporter aucune gêne à la tranquillité du voisinage.

Dieulouard, le

Signature

**NB : demande à remplir et à déposer en Mairie - Service Police Municipale - 8 rue Saint-Laurent
Au plus tard 15 jours avant la date fixée de la manifestation.**

Textes de référence :

Code de la Santé Publique : Art L 3321-1 à L 3355-8

Décret n° 2001-1070 du 12 novembre 2001 relatif aux dérogations temporaires d'ouverture de débits de boissons dans les enceintes sportives.

Buvette 1^{ère} CATEGORIE : Boissons sans alcool : eaux minérales, jus de fruits, limonades, sirop, infusions...

Buvette 2^{ème} CATEGORIE : Boissons fermentées non distillées : vins, bières, cidres, poirés, hydromels, vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruit ou de légumes fermentés comportant 1,2 à 3 degrés d'alcool.